

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 6074

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BEN SARI Abdelhakim

Date de naissance :

22/03/50

Adresse : Bd Abdelhakim Bentaleb n°6 Lot Nassim

Tél. : 066 363 64 65

Total des frais engagés : 350 900 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. BOUTAIB BENSARI Latifa
Rhumatologue-Ostéopathe
283, Bd. Med Zerkouni - Casablanca
Tél : 0522 39 99 57
INPE : 091164491

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Cachet du médecin :

Date de consultation : 09/01/2024

Nom et prénom du malade : H. BOUTAIB Latifa Age: 70 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Douleur articulaire aiguë

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

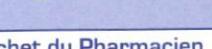
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

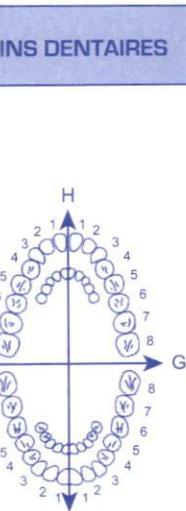
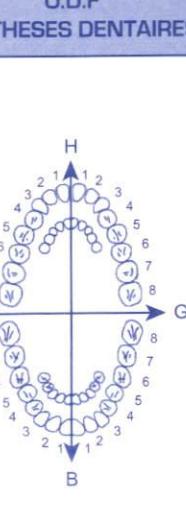
Le : 6/03/24

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09/01/2024	ca		Ca	DR. BOUTAIB BENSIRI Latifa Institut de Santé Publique d'Algeria 283, Bd. M. Zekri - 16000 Alger Tel : 052-23-99-51 INPE : 091164491

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fourrier	Date	Montant de la Facture
 INPE: 092023027	09/03/2024	 10,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES						
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.						
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.						
 SOINS DENTAIRES		Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS						
DEBUT D'EXECUTION						
FIN D'EXECUTION						
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES					CŒFFICIENT DES TRAVAUX	
 ODF PROTHÉSES DENTAIRES		DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE	H $\begin{array}{c c} 25533412 & 21433552 \\ \hline 00000000 & 00000000 \\ \hline 00000000 & 00000000 \\ \hline 35533411 & 11433553 \end{array}$ G		MONTANTS DES SOINS	
DATE DU DEVIS						
DATE DE L'EXECUTION						
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS					VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION	

Dr. Latifa BOUTAIB BEN SARI
RHUMATOLOGUE

Spécialiste des Maladies des OS
et des Articulations

Diplômée de la Faculté de Médecine
de Marseille (France)

Médecin Expert Assermenté près
les Tribunaux de Casablanca



الدكتورة لطيفة بوطيب بن صاري

اختصاصية في أمراض العظام
والمفاصل (الروماتيزم)
خريجة كلية الطب بمرسيليا
(فرنسا)

خبيرة محلفة لدى المحاكم

Casablanca, le 09/04/2024 الدار البيضاء، في

ORDONNANCE

Madame BOUTAIB latifa



Dopredial 80

30
x2

1 I 1



51, w colbra 17

1 I 1 ; x 6



22,30 clo bra me 17

1 I 1 ;



52,40 Acutem 17

1 I 1 ;



34,60 la blix 60

14T ; 6



Dr. BOUTAIB BEN SARI Latifa
Rhumatologue-Ostéopathie
283, Bd. Med Zerkouni - Casablanca
Tél. : 05 22 39 99 57
INPE : 091164491

283

شارع محمد الزرقطوني - شارع الزيراوي - الدار البيضاء - تل. 05 22 39 99 57
283, Bd Mohamed Zerktouni (avenue Boulevard Ziraoui) - Casablanca - Tél. : 05 22 39 99 57

I.C.E.: 001813785000001 - INPE : 091164491

LOT : 22E016
PER : 09 2026

LASILIX 40MG
20CP SEC

P.P.V : 34DH60



6 118000 060468

LOT : 22E016
PER : 09 2026

LASILIX 40MG
20CP SEC

P.P.V : 34DH60



6 118000 060468

2026/09/09
2026/09/09
2026/09/09
2026/09/09

DEPO-MÉDROL®

80 mg/2 ml

suspension injectable

acétate de méthylprednisolone



PPU 46DH39

PPU 40DH30

Pfizer



DEPO-MEDROL®

80 mg/2 ml

suspension injectable

acéate de méthylprednisolone

ACUPAN®

Néfopam

5 ampoules injectables

Mode et voie d'administration

Voie parentérale : IV, IM.

RESPECTER LES DOSES PRÉCISEES

Liste I - Uniquement sur ordonnance.
M.A. n°3400932421756



Soyez très

Ne pas conduire
d'un professionnel

BIOCODEX MAROC

P.P.V.: 52,40DH

ACUPAN®

Néfopam

5 ampoules injectables

Mode et voie d'administration

Voie parentérale : IV, IM.

RESPECTER LES DOSES PRESCRITES

Liste I - Uniquement sur ordonnance.

M.A. n°3400932421756

P.P.V.: 52,40DH

BIOCODEX MAROC

CLOPRA

PPV 22DH30

EXP 08/2022
LOT 94065 6

Métoc



Adultes et enfant SOLUTION IN

POSOLOGIE .

NE

لأوداية - الدار البيضا - المغرب
LABORATOIRES DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES

PPV 22DH30

EXP 12/2022
LOT 99010 4

Métoclopra

CLOPPA

SOLUTION INJECTABLE
Adultes et enfants de

NE PAS LAISSE

POSOLOGIE : Se conformer

10 am

10 am



LOT 102320

UT AV 04 2024

PPV 51.00 DM

کولٹرائکس

تیوکولشکزید

Dépo-Médrol®

80 mg/2 ml

Médicament autorisé n°
322 964.8

.

Respecter les doses prescrites

Uniquement sur ordonnance
Liste I

DP

DP

DP

DP

DP

DP

DP

DP

Pfizer